



Rentrée scolaire :

lundi 4 septembre 2023 au matin

Vacances de Toussaint :

du vendredi 20 octobre au soir
au lundi 6 novembre 2023 au matin

Vacances de Noël :

du vendredi 22 décembre 2023 au soir
au lundi 8 janvier 2024 au matin

Vacances d'hiver :

du vendredi 16 février au soir
au lundi 4 mars 2024 au matin

Vacances de printemps :

du vendredi 12 avril au soir
au lundi 29 avril 2024 au matin

Fin d'année scolaire :

vendredi 5 juillet 2024 au soir

**Pont de l'ascension
le vendredi 10 mai 2024.**

Adresses et numéros utiles

MAIRIE - PÔLE VIE ÉDUCATIVE TERRITORIALE :

Mme Julie DUCHAIGNE - Responsable de service - tél. 05 45 38 51 92
Mme Morgane CERDAN - Secrétariat / inscriptions scolaires - tél. 05 45 38 51 93
19 avenue de l'Union - BP 10022 - 16710 SAINT-YRIEIX
tél. 05 45 38 69 50 - mail : mairie@saintyrieix-16.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Mme Sylvie VAGNER - Référente groupe scolaire de Vénat - tél. 05 45 38 51 91
Mme Emmanuelle ROY - Référente groupe scolaire de Bardines - tél. 05 45 38 51 91

ACCUEIL DE LOISIRS CENTRAMALICE :

Mmes Sylvie VAGNER, Karine DUBOIS, Emmanuelle ROY
tél. 05 45 38 94 96

ÉCOLES DE VÉNAT : ACCUEIL DES ENFANTS À PARTIR DE 8H20

Ecole maternelle La Clairefontaine

15 rue de l' Ancienne Mairie - Tél : 05 45 92 76 40
Directrice : Mme FARGEOT-DESCHAMPS

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 / 11h30 - 13h / 16h

Ecole élémentaire Nicolas Vanier

13 rue de l' Ancienne Mairie- Tél: 05 45 92 78 26
Directrice : Mme PENNETEAU

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 / 12h - 13h30 / 16h

ÉCOLES DE BARDINES : ACCUEIL DES ENFANTS À PARTIR DE 8H50

Ecole maternelle La Marelle

27 rue des Écoles - Tél : 05 45 95 88 89
Directrice : Mme Valérie GOURNAY

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h / 12h - 13h30 / 16h30

Ecole élémentaire Claude Roy

22 rue des Écoles - Tél : 05 45 95 33 25
Directrice : Mme Christelle GAZAUD

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h / 12h30 - 14h / 16h30



à noter

À partir de l'heure d'accueil des écoles, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. S'ils restent seuls devant l'entrée des écoles, ils demeurent sous la responsabilité des parents.



ZESTUDIO

Groupe Scolaire de Vénat

Groupe Scolaire de Bardines

Une année sportive !

Entre plaisir de retrouver les camarades, curiosité de découvrir son / sa nouvel(le) enseignant(e), reprendre un rythme quotidien plus rigoureux la rentrée reste un moment important pour les enfants.

Comme chaque année nous poursuivrons - avec les enseignants, les associations de parents d'élèves et les partenaires (notamment associatifs) - notre mobilisation pour proposer des actions toujours plus riches et variées pour les familles et les enfants.

Côté nouveautés, à quelques mois des JO de Paris 2024, grâce à l'ambassadeur Terre de Jeux de la commune, nous travaillons à **ponctuer l'ensemble de l'année par des animations sportives**. Point d'orgue, le **passage de la flamme** en Charente le 24 mai 2024 verra l'organisation d'une grande fête à laquelle tous les enfants de nos écoles seront associés afin de créer de beaux souvenirs de cet événement facteur de cohésion sociale et tout à fait exceptionnel sur le territoire.

Nous renouvelons nos actions visant à **ouvrir l'école aux familles** (cuisine ouverte, petits déjeuners, commission restauration...), et prolongeons le **passage du permis piétons** pour les élèves de CE2, et la **sensibilisation aux gestes de premiers secours** qui rencontrent un franc succès !

Un mot sur l'évolution des tarifs des services : bien que fortement impactés par l'inflation, notamment sur l'énergie (x4 à minima), mais conscients des difficultés des familles et en particulier des plus modestes, nous limitons à 3% l'augmentation des tarifs (cette évolution ne s'appliquant pas aux 3 tranches de coefficients les plus bas et une nouvelle tranche supérieure est créée).

Enfin, cette rentrée voit **l'ouverture d'une classe ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui permettra d'accueillir une douzaine d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, avec des professionnels spécifiquement formés pour les prendre en charge. La présence d'un enseignant et d'un AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) formés à la prise en charge d'enfants présentant des difficultés comportementales est un plus pour l'ensemble des enseignants de la commune qui pourront bénéficier en proximité de leur expertise.

Vous le voyez, la municipalité reste fortement mobilisée pour améliorer sans cesse les conditions d'enseignement de vos enfants, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

Belle rentrée à toutes et tous !

Thibaut SIMONIN

Premier adjoint en charge de l'enfance, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la parentalité.

Modalités de Règlement

Vous recevrez une facture unique à chaque fin de mois. Celle-ci intégrera les prestations d'accueil de loisirs Centramalice, d'accueil périscolaire, de restauration et de transport scolaires en fonction des services utilisés.

Voir encart joint dans ce livret pour plus d'informations sur la facturation unique et les différents modes de règlements disponibles.

En cas de changement de situation familiale, d'adresse postale ou mail ou de numéro de téléphone en cours d'année scolaire, il est indispensable de nous en faire part :

- par le biais du portail famille
- par mail : mairie@saintyrieix-16.fr
- par téléphone au 05 45 38 69 50 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



Aides du Centre Communal d'Action Sociale

Les familles aux revenus modestes peuvent solliciter le CCAS en cas de difficulté. Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. peut accorder, sur dossier, avec avis favorable de l'assistante sociale de la Maison des Solidarités (MDS) de Gond-Pontouvre, une aide exceptionnelle aux familles qui rencontrent des difficultés.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître vos droits et faire part de vos éventuelles difficultés.

Des aides aux activités culturelles et sportives peuvent être octroyées, en fonction de vos revenus, par le CCAS à tous les enfants et adolescents arédiens scolarisés de la maternelle au lycée, (associations arédiennes, une activité par personne).

Nous vous rappelons que des assistantes sociales sont à votre disposition pour vous accompagner. Elles vous accueillent le jeudi après-midi en mairie et les autres jours de la semaine à la Maison Des Solidarités (MDS) du Gond-Pontouvre - Tél. 05 16 09 51 30.

PÔLE AFFAIRES SOCIALES ET CCAS :

M. Michel VILLESANGE
Maire adjoint
aux Affaires Sociales
tél. 05 45 38 51 94

PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES :

Appeler le secrétariat
de la Maison des Solidarités (MDS)
du Gond-Pontouvre
tél. 05 16 09 51 30
pour prendre rendez-vous
avec une assistante sociale.

Tous les jeudis en mairie
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Les autres jours à la MDS
du Gond-Pontouvre.



Accueil Péri-scolaire

1 Modalités de fonctionnement et d'inscription

En dehors du temps scolaire, avant ou après la classe, votre enfant peut être accueilli par une équipe d'animateurs qualifiés (BAFD - BAFA - BEATEP) qui organise et encadre des activités aux heures suivantes :

Ecoles de Vénat : La Clairefontaine et Nicolas Vanier

Le matin : 7 h 30 - 8 h 20

Le soir : 16 h - 18 h 30

Ecoles de Bardines : La Marelle et Claude Roy

Le matin : 7 h 30 - 8 h 50

Le soir : 16 h 30 - 18 h 30

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous devez inscrire votre enfant sur le lieu d'accueil de l'école, auprès des animateurs du péri-scolaire.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint..

Le matin, vous devez accompagner votre enfant auprès de l'animateur responsable.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 04/09/2023 (Délibération du Conseil municipal du 27/06/2023)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune	Hors commune
Prix du forfait journalier	0 - 400	1,50 €	2,38 €
	401 - 575	1,60 €	
	576 - 750	1,70 €	
	751 - 925	1,85 €	
	926 - 1250	1,96 €	
	1251 - 1575	2,06 €	
	1576 - 1800	2,16 €	
	1801 - 2000	2,28 €	
	2001 et +	2,38 €	



**Le coût réel à la journée est de 19,98 € / enfant
(exercice budgétaire 2022).**



Accueil de Loisirs Centramalice

mercredis
et vacances

1 Modalités de fonctionnement et d'inscription pendant l'année scolaire

Les animations du Centre de Loisirs se déroulent de 9 h à 17 h tous les jours de la semaine pendant les vacances scolaires et les mercredis pendant la période scolaire. Votre enfant peut y être accueilli entre 7 h 30 et 9 h. Vous pouvez venir le chercher à partir de 17 h jusqu'à 18 h 30. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.



**Centramalice accueille vos enfants au
27 bis rue des écoles - 16710 Saint-Yrieix.**

INSCRIPTION / ANNULATION

Les inscriptions sont prises de vacances à vacances pendant le mois qui précède la période (Exemples : dès le 1^{er} octobre pour les mercredis de novembre et décembre ; dès le 1^{er} décembre, pour les mercredis de janvier et février). **Pour les vacances scolaires, les inscriptions débutent 4 semaines avant le début de la période. Toute annulation d'inscription non signalée dans le délai de 8 jours sera facturée ; sauf absence pour raison médicale justifiée.**

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 04/09/2023 (Délibération du Conseil municipal du 27/06/2023)

Tarifs en fonction Tranches QF	Tarifs COMMUNES			Tarifs HORS COMMUNES		
	Journée	1/2 Journée avec repas	Journée sans repas	Journée	1/2 Journée avec repas	Journée sans repas
0 - 400	3,00 €	2,04 €	1,50 €	20,80 €	14,78 €	12,28 €
401 - 575	4,50 €	3,06 €	2,26 €			
576 - 750	6,00 €	4,08 €	3,00 €			
751 - 925	7,74 €	5,26 €	3,88 €			
926 - 1250	9,28 €	6,30 €	4,64 €			
1251 - 1575	10,82 €	7,36 €	5,42 €			
1576 - 1800	12,36 €	8,40 €	6,18 €			
1801 - 2000	13,40 €	9,46 €	6,96 €			
2001 et +	14,40 €	10,46 €	7,72 €			



**Le coût réel à la journée (8h) est de 49,92 € / enfant
(exercice budgétaire 2022).**

Restauration Scolaire

1 Modalités d'inscription

- L'inscription est indispensable. Elle se fait auprès du service Vie Éducative Territoriale dès la rentrée scolaire et en cours d'année scolaire pour toute nouvelle inscription.
- L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.
- Si votre enfant est malade 4 jours scolaires consécutifs ou plus, vous devez adresser un certificat médical à la mairie (par courrier ou par mail).

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 04/09/2023 (Délibération du Conseil municipal du 27/06/2023)

Tarif en fonction Tranche QF	Commune	Hors commune	PAI**
0 - 400	7,20 €	58,50 €	3,60 €
401 - 575	7,20 €		3,60 €
576 - 750	14,20 €		7,10 €
751 - 925	22,04 €		11,02 €
926 - 1250	29,20 €		14,60 €
1251 - 1575	36,68 €		18,34 €
1576 - 1800	43,88 €		21,94 €
1801 - 2000	51,30 €		25,66 €
2001 et +	58,30 €		29,16 €

Forfait mensualisé sur 10 mois* au 04/09/2023 :

* Deux repas sont retirés du calcul du forfait mensuel, ils correspondent à la moyenne des sorties scolaires annuelles sur lesquelles les parents fournissent le pique-nique.

** Le contrat d'intégration concerne les enfants relevant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) après accord du médecin et les enfants en début de scolarisation en TPS (Toute Petite Section) qui sont présents à l'école sur des créneaux spécifiquement aménagés à la demande de l'équipe éducative.

Régularisation le mois suivant en cas d'absence de l'enfant

pour maladie pendant 4 jours scolaires consécutifs (justificatif médical exigé).



Le coût réel du forfait mensuel est de 119,20 € / enfant

Play Store



Vous pouvez retrouver chaque semaine les menus en ligne via le site de la commune ou depuis l'application « NONA ».

Vous pouvez scanner les QR codes suivants afin de télécharger l'application sur App Store ou Google Play avec le **code de l'établissement : ivawb**



App store

Transport Scolaire

1 Modalités d'inscription

- Ce service est assuré par la société de transports GIE CARS ROBIN et CARS DE MAILLARD et est organisé conjointement avec la commune.
Un agent municipal accompagne les enfants dans le bus.
- Vous devez inscrire votre enfant **auprès du service Vie Éducative Territoriale en Mairie avant utilisation du service.**
- Le soir, vous devez récupérer votre enfant de maternelle à l'heure et à l'arrêt prévus du circuit. **S'il se retrouve seul, il sera reconduit à l'accueil périscolaire de son école.**
- L'inscription à ce service vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.
- Vous devez signaler au service Vie Educative Territoriale toute absence et modification d'arrêt.

2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 04/09/2023

(Délibération du Conseil municipal du 27/06/2023)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune
Prix du forfait mensuel (sur 10 mois)	0 - 400	4,50 €
	401 - 575	6,00 €
	576 - 750	7,50 €
	751 - 925	9,28 €
	926 - 1250	11,34 €
	1251 - 1575	13,40 €
	1576 - 1800	15,98 €
	1801 - 2000	18,54 €
	2001 et +	20,04 €



à noter

Le coût réel du forfait mensuel est de 96,73 € / enfant